

AIR PREFECTURE

083-216003933-20170519-20170504-DE
Reçu le 23/05/2017



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
Puy-de-Dôme

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Délibération n° 2017-05-04

De la Commune de SAINT REMY SUR DUROLLE

Séance du 19 mai 2017

Nombre de membres

- en exercice	18
- présents	12
- votants	14
- absents	06
- exclus	00

L'an deux mille dix-sept, le 19 mai à 19 heures 30

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Philippe OSSEDAT.

Présents : OSSEDAT P. – BARADUC F. – CHONIER F. – LANGLOIS M. – DESIAGE E. – RIMBERT G. – MIGNOT P. – PIRONIN C. – BUISSON E. – TARRERIAS D. – GILLET M. – BOST S.

Votait par procuration : BRIAIRE E. (BARADUC F.) – DEVERNOIX MA. (CHONIER F.)

Excusés : CHERVIN C.

Date de convocation
11 mai 2017

Absents : BRIAIRE E. – CHERVIN C. – DEVERNOIX MA – CHOSSIÈRE S. – CELEN H. – ROUX F. –

Madame TARRERIAS Delphine a été nommé secrétaire

OBJET : Acquisition de plein droit de biens sans maître – Lieu-dit « Voirdières » - Parcelles A n° 210 – 291 et 296

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général de la propriété des personnes publiques, notamment ses articles L 1123-1 et L 1123-2,

Vu le code civil, notamment son article 713,

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la réglementation applicable aux biens sans maître et à l'attribution à la commune de ces biens.

Il expose que le propriétaire des immeubles cadastrés :

Section A n° 210 – lieu-dit « la Signa » d'une contenance de 26 ares,
Section A n° 291 – lieu-dit « Voirdières » d'une contenance de 15 ca,
Section A n° 296 – lieu-dit « Voirdières » d'une contenance de 1 are 60 ca

AR PREFECTURE

063-219303933-20170519-20170504-05
Reçu le 23/05/2017

Madame CHOSSIERE Marie veuve de ROSSIGNOL Antoine est décédée le 26 décembre 1935 il y a plus de 30 ans et pour laquelle aucune successibilité ne s'est présentée.

Il a par ailleurs obtenu des services cadastraux l'assurance que le dernier propriétaire est bien Madame CHOSSIERE Marie veuve de ROSSIGNOL Antoine décédée le 26 décembre 1935 à SAINT-REMY-SUR-DUROLLE.

Ces immeubles reviennent à la commune si cette dernière ne renonce pas à ce droit.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

DECIDE d'exercer ses droits en application des dispositions de l'article 713 du code civil pour les raisons suivantes :

- Parcelle A n° 210 « la signa » - Création d'une servitude pour le passage d'une conduite communale d'assainissement
- Parcelles A 291 et 296 « Voirdières » - Parcelles non entretenues situées dans le village de Voirdières ce qui permettra l'aménagement d'espaces publics.

ADOpte à l'unanimité des membres présents.

Extrait certifié conforme

SAINT-REMY-SUR-DUROLLE, le 19 mai 2017

Monsieur le MAIRE :
Philippe OSSEDAT



Affiché à la Mairie de SAINT REMY SUR DUROLLE le 23 mai 2017

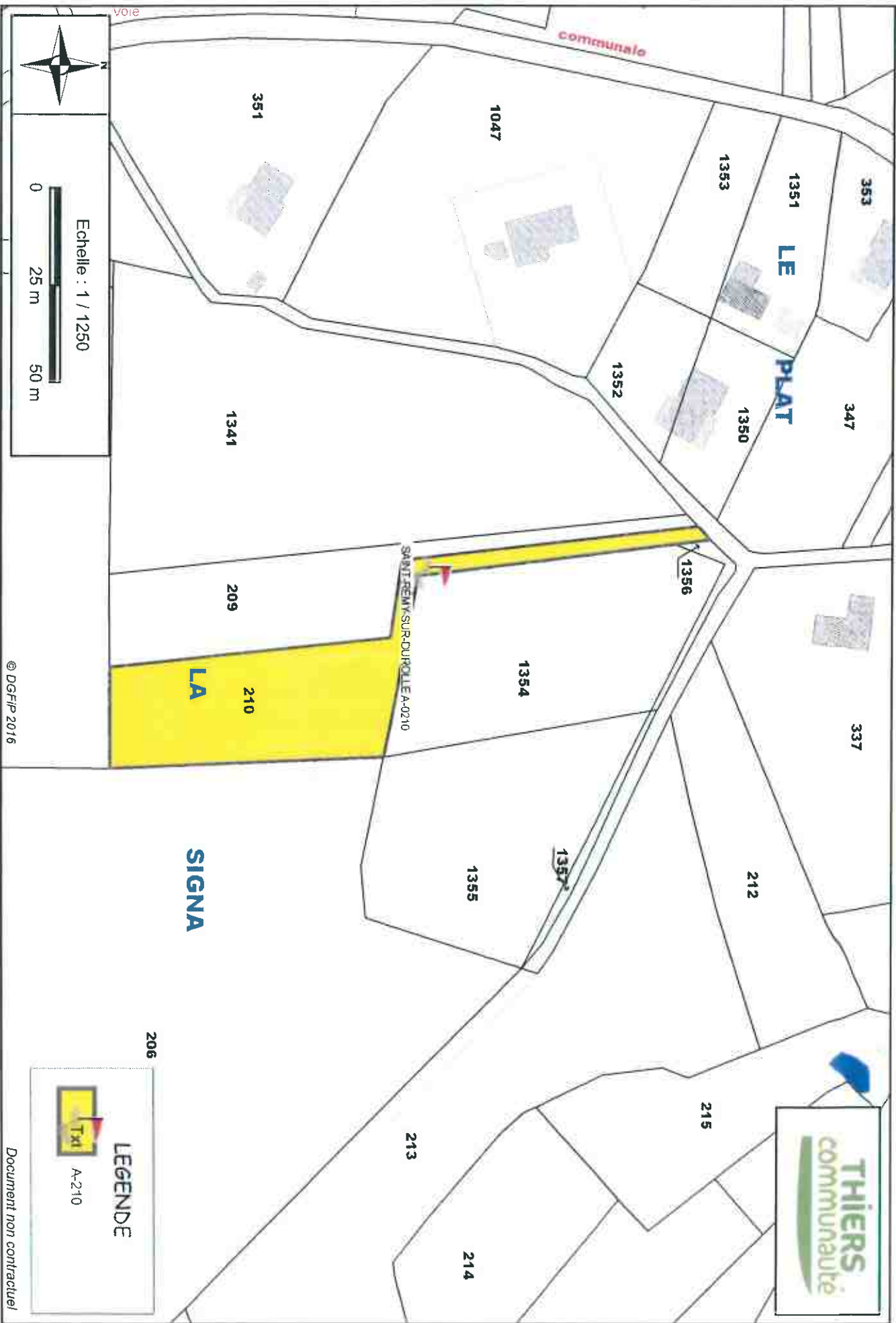
Transmis à la Sous-Préfecture de THIERS le 23 mai 2017

Acte certifié exécutoire, à SAINT REMY SUR DUROLLE le 23 mai 2017

Monsieur le MAIRE :
Philippe OSSEDAT



saint remy sur durolle



Imprimé le 20 Avril 2017 à 17:29:19 - ©2016 par maître-sécherremy depuis système d'inf. géo. 168.168.168.168 - 168.168.168.168

© DGFiP 2016

LEGENDE

A-210

Document non contractuel

